

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15\_P05 123

Déposé le : 28.04.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Daillens sous acide**

Texte déposé

Début mars, notre Grand Conseil acceptait une résolution des Verts invitant l'Assemblée fédérale à *élaborer un cadre légal qui interdise le transport massif du chlore et à inscrire dans ce cadre légal l'obligation, pour les entreprises qui utilisent le chlore en grande quantité, de le produire sur place (15\_RES\_021)*. Parallèlement, une pétition visant à interdire le transport de chlore par rail a été lancée. Cette question a également occupé les Chambres fédérales dans le cadre des débats relatifs à la loi sur le transport des marchandises. Des amendements visant à donner la compétence à la Confédération de restreindre ou interdire le transport de marchandises dangereuses à travers les agglomérations ont malheureusement été refusés à une courte majorité. Dans le cadre de ces débats, Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard affirmait *"aujourd'hui, il n'y a rien qui indique que les standards de sécurité sont inefficaces et qu'il faut intervenir"* (débats relatifs à la révision de la loi sur les transports de marchandises, 19 mars 2015).

Le déraillement survenu dans la nuit du 24 au 25 avril 2015 à Daillens vient malheureusement contredire l'optimisme du Conseil fédéral. Cet accident nous rappelle que les dispositions mises en place par les CFF et la Confédération ne sont pas suffisantes. Il est pour l'heure difficile d'évaluer les conséquences environnementales et économiques de ce déraillement. On peut par contre affirmer que les mesures de sécurité ne sont pas suffisantes. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour demander que le matériel roulant vieillissant soit remplacé et pour que l'entretien du réseau ferroviaire soit renforcé.

L'accident de Daillens doit aussi nous inciter à relancer le débat sur la responsabilité des entreprises "consommatrices" de produits dangereux. Il convient selon nous d'exiger que les industries concernées prennent en charge les coûts liés à de tels accidents. Par ailleurs, les propositions visant à contraindre les entreprises qui utilisent ces substances en grande quantité, de le produire sur place devraient être réexaminées. La résolution votée par notre Grand Conseil appuyée par les démarches entreprises par le Conseil d'Etat permettra sans doute de porter ce message à Berne. Il y a fort à parier que le débat sera prochainement relancé aux Chambres fédérales.

C'est dans la perspective des débats à venir, que nous souhaitons que le Conseil d'Etat établisse un rapport sur le transport (par rail et par route) des substances dangereuses dans le canton. Ce rapport pourrait notamment nous renseigner :

- sur les normes régissant le transport de matières dangereuses sur rail et sur route;
- sur la nature et les quantités de substances dangereuses qui traversent le canton;
- sur la provenance et la destination de ces substances;
- sur les risques encourus par la population et l'environnement dans les secteurs traversés;
- sur les risques importants pour l'approvisionnement en eau de la population, liés notamment à certains additifs de l'essence;
- sur l'ancienneté du matériel roulant transportant les substances;
- sur les mesures d'entretien des voies ferrées planifiées par les CFF;
- sur les impacts générés sur les potentiels de développement traversés (application OPAM);

D'autre part, ce rapport proposera les différentes pistes envisagées par le Conseil d'Etat pour protéger la population vaudoise des risques générés par le transport de marchandises dangereuses. Les alternatives au transport des marchandises dangereuses à travers le canton seront notamment développées (production sur le lieu de consommation, utilisation d'autres axes, ...).

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



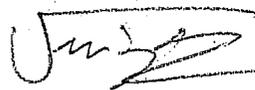
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Vassilis VENIZELOS, au nom du groupe des Verts

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

# Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Antain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Baillif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahane Samuel	Collet Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Cretegnny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cretegnny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluë François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 21 avril 2015

Kernen Olivier	Nicolet Jacques	Schaller Graziella	
Kunze Christian	Nicolet Jean-Marc	Schelker Carole	
Labouchère Catherine	Oran Marc	Schobinger Bastien	
Lachat Patricia	Papilloud Anne	Schwaar Valérie	
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Schwab Claude	
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sonnay Eric	
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc	
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie	
Marion Axel	Podio Sylvie	Thuillard Jean-François	
Martin Josée	Probst Delphine	Tosato Oscar	
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Treboux Maurice	
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel	
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Tschopp Jean	
Meisenberger Daniel	Renaud Michel	Uffer Filip	
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venzelos Vassilis	
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain	
Meyer Roxanne	Richard Claire	Volet Pierre	
Miéville Laurent	Riesen Werner	Vuarnoz Annick	
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuillemin Philippe	
Modoux Philippe	Romano Myriam	Weber-Jobé Monique	
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Wehrli Laurent	
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas	
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine	
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Yersin Jean-Robert	
Neyroud Maurice	Rydo Alexandre	Züger Eric	